

BULLETIN

DU SYNDICAT NATIONAL
DES PERSONNELS TECHNIQUES DU C.N.R.S.

-RAI 1948-

=====

NOS REVENDICATIONS...

NOTRE STATUT...

et Monsieur CHEVALLIER.

Que représente le personnel technique ?

Le personnel technique du C.N.R.S. offre non seulement une grande diversité par les professions représentées (mécaniciens, femmes de service, traducteurs, chimistes, laborantins, ingénieurs de toutes sortes, bibliothécaires, dessinateurs, etc..) mais également par la classification et les modes de rémunération.

La catégorie la plus importante, environ 600 sur un total de près de 1000 techniciens, est constituée par ceux que l'on appelle les Aides-techniques ou collaborateurs techniques. (Cette désignation n'ayant d'ailleurs aucun rapport avec la profession de l'intéressé : il y a des aides-techniques ingénieurs, comme il y a des aides-techniques mécaniciens de précision, etc.. etc..) Leur caractère particulier est d'être attachés directement à la personne d'un chercheur et de travailler, en général, dans des laboratoires ou services ne dépendant pas du C.N.R.S. et dispersés un peu partout (Facultés de Paris et de Province, Institut Pasteur, Institut d'Optique, Muséum, Collège de France, etc.)

-Une autre catégorie importante est formée par les contractuels (environ 250) travaillant, eux, groupés dans des établissements régis par le C.N.R.S. (Laboratoire de Bellevue, Centre de Marseille, Observatoire de Haute Provence, Laboratoire de Micro-analyse, etc.)

-A côté de ces deux grandes catégories, nous trouvons des auxiliaires répartis un peu partout (Bellevue, E.N.S., Muséum, etc.), 6 ou 7 titulaires, et enfin quelques travailleurs sur mémoires effectuant en particulier des travaux de traduction.

-Les modes de rémunération de ces catégories ne sont évidemment pas les mêmes. Les aides-techniques furent, par Monsieur JOLIOTCURIE, placés aux conventions col-

LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DES TECHNICIENS DE LA RECHERCHE.

Pour un aide-technique, la formation professionnelle est d'une grande importance. Il convient donc d'en parler ici afin de connaître les aspirations de chacun, les suggestions des intéressés ; enfin, nos possibilités.

En ce qui concerne les deux premiers points, je m'adresse à tous nos camarades qui s'intéressent à cette formation. Qu'ils nous fassent part de leurs idées à ce sujet. Pour ma part, après avoir passé en revue les possibilités qui s'offrent à nous, je voudrais présenter quelques suggestions.

Voyons donc nos possibilités. Je crois que le C.N.R.S. devrait

NOS REVENDICATIONS (suite)

lectives pour leur permettre d'avoir les salaires de l'industrie privée; pratiquement, les industriels ont été amenés à améliorer le salaire légal par un grand nombre de primes diverses, alors que le Ministre des Finances qui fixe nos traitements ne veut reconnaître que le salaire légal publié au Journal Officiel.

-Les contractuels, la "catégorie favorisée" si j'ose dire, ont pu bénéficier de certains avantages accordés aux autres contractuels de l'Etat lors du récent embryon de reclassement des fonctionnaires.

-Les auxiliaires constituent certainement la catégorie la plus défavorisée. Ceux-ci (femmes de service, garçons de course et aides divers) ne touchent strictement que le minimum vital. Quant aux travailleurs sur mémoires, ils sont, du point de vue fiscal, considérés comme de véritables entrepreneurs et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun des avantages prévus pour les salariés (allocations familiales par exemple), mais par contre se voient réclamer des impôts astronomiques comme cela se pratique envers les petits artisans.

Où en est le Statut ?

-Le Professeur TERROINE, après avoir présidé à l'élaboration du statut des chercheurs, entreprend actuellement, en faisant appel au concours des organisations syndicales et des autres organismes intéressés, d'une part de reviser les modes de rémunération du personnel technique, d'autre part d'envisager l'établissement d'un statut pour ce personnel. Nous devons donc, pour notre part agir pour que les décisions prises correspondent le mieux possible aux intérêts de chacun, et quand je dis nous, il ne s'agit évidemment pas uniquement de notre bureau ou même de notre conseil syndical. Il
(suite 2me colonne)

faut que chaque adhérent collabore à ce travail.

-Ces questions : la coordination de nos traitements et la fixation de notre statut, poseront de nombreux problèmes. Trois points de vue sont en présence: celui du personnel qui réclame des conditions de vie convenables, celui des chercheurs et de la direction du CNRS. qui désirent un personnel technique susceptible de servir au mieux les progrès de la Recherche Scientifique Française; et enfin celui du Ministère des Finances, fermement décidé à dépenser le moins possible (pour nous). Dans notre prochain bulletin, nous examinerons le point de vue de la Recherche Scientifique; quant à celui des finances, nous n'aurons certainement que trop d'occasions d'y revenir. Pour aujourd'hui, voyons quelques aspects de notre position. (suite page 3)

FORMATION PROFESSIONNELLE (suite)

être le premier à nous faciliter notre tâche, car il a tout intérêt à voir les chercheurs assistés d'un personnel technique aussi qualifié que possible. Des cours de perfectionnement ont déjà été organisés par le Centre; malheureusement, ils sont en principe réservés aux chercheurs. Je pense que le C.N.R.S. serait susceptible de favoriser pareillement des cours pour les techniciens, notamment ceux des catégories inférieures, en fournissant des locaux, des cadres (professeurs et ingénieurs). Nous pourrions nous mettre en liaison avec l'Ecole Supérieure des P.T.T., les Arts et Métiers et les Centres de Formation Professionnelle des syndicats CGT.

Voilà pour nos possibilités. Voyons maintenant mes suggestions:
1°/ Organisation de cours du jour ou du soir, suivant les possibilités des différents laboratoires.

NOS REVENDICATIONS (suite)

Quelques revendications urgentes

-Nous devons tendre vers une plus juste répartition des droits et aussi des devoirs de chacun. Il est ainsi impossible d'admettre qu'à qualification égale et pour un travail de même nature, le collaborateur technique touche un salaire nettement inférieur à celui du contractuel travaillant parfois dans le même laboratoire que lui. Depuis plus d'un an, nous avons engagé la lutte (à cette époque à l'intérieur du syndicat Chevallier) pour obtenir des Finances qu'une prime vienne combler, tout au moins partiellement l'écart, en attendant l'unification des traitements, et ce ne sont pas les refus que le ministre des Finances prodigue au C.N.R.S., lorsque celui-ci intervient en notre faveur, qui nous feront abandonner cette position.

Il convient sans doute de relever ici un point d'accrochage : nous connaissons quelques cas de collaborateurs techniques assurant des temps de présence un peu selon leur bon plaisir. Ces cas servent de prétexte à certains pour nier le bien fondé de la revendication tendant à payer à l'ensemble des collaborateurs techniques, qui effectuent le temps de travail réglementaire, un salaire équivalent à celui de leurs camarades contractuels. Nous réclamons qu'en même temps que sera fixé le mode de rémunération, soit rappelé une fois de plus, le temps de travail exigible (le respect de ce dernier point est du ressort de la direction du CNRS. qui n'a sans doute pas intérêt à ce que les chercheurs disposent de collaborateurs techniques alors qu'ils n'ont pas de travail à leur donner). Ceci ne préjugeant évidemment pas de l'existence de techniciens travaillant à demi-temps ou à 3/4 de temps, leurs traitements étant calculés en conséquence.

Il sera indispensable également

FORMATION PROFESSIONNELLE (suite)

Nous espérons que le temps passé à ces cours pourrait être compté comme temps de travail effectif au laboratoire, sans toutefois entraver la bonne marche de ce dernier.

Ces cours seraient théoriques, mais pourraient comporter des travaux pratiques. Ceci m'amène à la deuxième suggestion: les stages.

2°/ Stages. - De tels stages pourraient se faire dans un laboratoire qui s'y prête, soit dans un laboratoire privé de l'industrie, soit encore à l'étranger. Il faudrait notamment prévoir des indemnités de déplacement en cas de voyage en France ou à l'étranger.

De ces quelques suggestions, nous pouvons déjà déduire un programme constructif, profitable aussi bien au C.N.R.S. qu'au personnel technique et contribuant à l'amélioration des techniques.

Ces cours pourraient être sanctionnés par un examen ou par des notes qui faciliteraient le reclassement, donc l'amélioration de la situation du technicien.

Vous voyez qu'il est urgent de s'occuper de cette question dont l'enjeu est l'amélioration du bagage scientifique et des ressources matérielles du personnel technique. C'est un vaste programme d'organisation qu'il s'agit d'établir d'un commun accord, afin de donner à chacun la possibilité d'accéder à la catégorie qui correspond à son mérite et son travail.

Donc, camarades, n'hésitez pas à nous écrire pour nous communiquer au plus tôt vos idées et vos observations.

J. ALLARD.

=====
=====
=====

NOS REVENDICATIONS (suite)

de réglementer les congés pour ne plus voir, comme cela s'est produit à Pâques, à Bellevue par exemple, le congé accordé à certains et refusé à d'autres.

Une question d'un autre ordre et au moins aussi grave, c'est celle du salaire des pères de famille dont les allocations familiales ont été englobées dans leur traitement et qui, à l'occasion des récentes hausses de salaires, ont ainsi reçu une augmentation moindre que les célibataires ayant le même traitement. Cette "pénalisation" qui, selon les relevés du C.N.R.S. se chiffre en général à 1500-2000 fr. par mois et dans un cas atteint 5000, doit évidemment disparaître. Il faudra donc revoir entièrement la question de la rémunération des bénéficiaires d'allocations familiales.

-Il y a également les salaires insuffisants des auxiliaires. Nous pouvons envisager de les faire passer contractuels comme cela a déjà été fait pour quelques cas ; cependant, certains préfèrent rester auxiliaires pour pouvoir, le temps venu, obtenir la titularisation en demandant un aménagement des conditions de cette titularisation, qui sont actuellement 35 ans d'âge, 10 ans de présence dont 5 en qualité d'auxiliaire. Mais ce dernier problème dépasse le cadre du CNRS intéressant tous les auxiliaires de l'Etat, dont la revendication principale est la suppression de l'auxiliarat par la titularisation immédiate ; il ne semble pas possible de résoudre la question, séparément pour le personnel auxiliaire du C.N.R.S.

-Il faudra également parvenir à une situation plus équitable pour les travailleurs sur mémoire, vraisemblablement par une assimilation plus ou moins complète aux contractuels.

A côté d'une codification plus judicieuse de nos salaires, il est également urgent d'envisager la question du reclassement. Notre Statut devra

APRES LE CONGRES DE LA F.E.N.

Plus que jamais Union et action au sein de la C.G.T.

Le Congrès de la Fédération de l'Education Nationale qui s'est tenu pendant les fêtes de Pâques avait pour objet de déterminer le problème de l'orientation et de l'affiliation syndicale.

Après des débats passionnés, la thèse de l'autonomie l'a emporté. A noter toutefois qu'une importante minorité (près de 40%) s'est prononcée pour le maintien de la C.G.T., cependant que les diviseurs de "F.O." étaient écrasés et recueillaient péniblement 20% des suffrages.

A la suite de ce Congrès est née la F.E.N.(CGT) à laquelle adhèrent à la fois les syndicats C.G.T. et tous les membres de l'Education Nationale qui entendent rester fidèles à la vieille centrale syndicale.

Dans cette conjoncture complexe, la position de notre syndicat est et demeure nette et sans équivoque. Fermement attachés à l'idée de l'unité syndicale qui ne saurait se recréer qu'au sein de la grande Confédération Générale du Travail, laquelle peut seule nous fournir l'appui décisif de ces millions d'adhérents, pour la défense de nos intérêts, notre place est naturellement au sein de la F.E.N.(C.G.T.). Par son intermédiaire, nous resterons en contact avec ceux de nos camarades qui ont momentanément choisi l'autonomie et qui, nous en sommes persuadés, reviendront tôt ou tard à la CGT.

A l'heure où se pose avec une acuité croissante le problème du pouvoir d'achat des salariés de toutes catégories, où doivent se décider pour le personnel technique du C.N.R.S. des questions aussi vitales que l'élaboration de son

.../

NOS REVENDICATIONS (suite)

prévoir une commission chargée d'examiner ce problème. Des cas de techniciens dont le coefficient ne correspond ni à leur qualification, ni au travail effectué, attendent leur solution. Cette commission que nous désirons la plus compétente et la plus équitable possible, devrait, selon nous non seulement examiner les cas isolés qui dorment actuellement dans les dossiers, mais procéder à une révision totale du classement de tout le personnel.

Qu'est-ce qu'on attend ?

Après ce bref aperçu de quelques points importants à résoudre, il ne serait peut-être pas inutile d'examiner ce qu'on attend pour se mettre au travail.

Au mois de février, le professeur TERROINE convoqua les syndicats du personnel. Il leur proposa que les représentants du personnel appelés à siéger dans la Commission d'étude des modes de rémunération soient désignés par des élections organisées par le C.N.R.S. auprès de tout le personnel. Ce point de vue sembla très judicieux, aussi bien à nous qu'aux représentants du syndicat ouvrier, car étant donné la situation mouvante des syndicats (Chevallier ayant déclaré lui-même qu'il prévoyait de nouvelles scissions chez lui,) aucun syndicat ne pouvait prétendre représenter exclusivement le personnel.

Mais M. CHEVALLIER s'opposa farouchement à ce projet, prétendant être seul qualifié pour siéger dans la commission prévue. Il fut suivi par les représentants des deux embryons de syndicat C.G.C. et C.F.T.C., et le Professeur TERROINE dut lever la séance sans qu'aucun accord ne soit intervenu.

Que M. CHEVALLIER désire être seul présent lors de la fixation des modes de rémunération ne saurait nous étonner. Qu'il préfère bloquer l'aboutissement de nos revendications plutôt

(suite 2me colonne)

UNION et ACTION (suite)

statut et la réunion des commissions de reclassement, il importe plus que jamais de rassembler dans notre syndicat toutes les bonnes volontés pour assurer à tous un niveau de vie décent.

Plus que jamais donc, union et action au sein de la C.G.T. pour faire aboutir sans retard nos légitimes revendications.

Le Comité de Rédaction.

que d'accepter une représentation équitable, soit, c'est peut-être son intérêt à lui, sinon celui du personnel. Si les représentants C.F.T.C. et C.G.C. se sont rendus complices, c'est sans doute qu'ils estiment plus important de lutter contre la C.G.T. que d'œuvrer à une solution rapide des problèmes en suspens. Toutes ces gens ne visent qu'à une chose: empêcher que, grâce à des élections, les candidats présentés par notre syndicat aient le droit de prendre part aux réunions de la commission.

Nous comprenons fort bien que M. CHEVALLIER craigne que, même là, nous continuions à lutter pour l'amélioration du sort de tous, n'essayant plus uniquement de favoriser certains. Mais qu'en pensent ses adhérents qui, après l'avoir suivi dans son départ de la C.G.T., puis dans l'adhésion à "F.O." restent avec ceux qui bafouent leurs revendications. Seul, le manque d'information peut justifier une telle attitude. Il est vrai que nombreux sont déjà les camarades qui sont venus nous remettre leur carte F.O. ou leur reçu estampillé et ont réclamé leur carte C.G.T. D'autres suivront. Quant à ceux qui restent irréductiblement hostiles à la C.G.T. et à l'unité de la classe laborieuse, je ne puis que leur conseiller de réclamer un contrôle plus sérieux sur leurs "dirigeants" d'exiger des réunions de compte-

(suite au verso)

NOS REVENDICATIONS (suite et fin)

rendu d'activité, de réclamer le droit de se prononcer sur la "direction" à donner à leur organisation.

Dans notre prochain bulletin, nous examinerons d'autres aspects de cette question du statut.

H. RASCH, Secrétaire Général.

LA VIE SYNDICALE EN PROVINCE

Des adhérents de province ayant exprimé le désir de se grouper par région, quand ceci était réalisable, nous ne pouvons que les encourager dans cette voie, et tenons à signaler dès maintenant quelques camarades pleins de bonne volonté, susceptibles de servir de point de ralliement dans divers coins de France.

| <u>Départ^t</u> | <u>Centre</u> | <u>Nom</u> | <u>Adresse</u> |
|---------------------------|---------------|-------------|--|
| Bass. Alpes | Universre | J. PISSAVIN | Obs. de Haute Provence St-Michel (Basses-Alpes) |
| B. du Rhône | Marseille | H. LOMONT | Salin de Badon, par le Sambuc (B. du Rh.) |
| Gironde | Bordeaux | H. FLAVIER | 5, rue de Nantes, Mérignac (Gironde) |
| Loiret | | A. HUTTEAU | Obs. de Chambon la Forêt (Loiret) |
| Rhône | Lyon | R. GUERIAU | 10 rue Ed. Millaud St-Genis-Laval (Rhône) |

PETITS ÉCHOS

-En pleine loyauté. Il n'est pas trop tard pour revenir sur l'attitude adoptée par MM. CHEVALLIER et BRESSON au Congrès de la Fédération de l'Education Nationale. Admis à voter à la condition expresse de répartir les voix au prorata des suffrages obtenus lors du référendum organisé au syndicat CHEVALLIER (soit 44% pour la C.G.T., 53% contre), M. BRESSON s'empressa de voter en bloc pour... "Force Ouvrière". Nouvel et touchant exemple de probité et de respect des adhérents.

-Les justifications difficiles.

Très embêté, le bureau du syndicat CHEVALLIER, pour "expliquer" la distribution des cartes "Force Ouvrière" parmi les adhérents. Il paraît que la raison en serait... le départ des partisans de la C.G.T. Nous avouons ne pas très bien voir le rapport. La question qui se pose, c'est celle-ci : l'ensemble des syndiqués a-t-il été consulté sur l'éventualité d'une affiliation à "Forces Ouvrières" ? Sinon, de quel droit distribue-t-on ces cartes ?

Voilà des questions auxquelles nous attendrons probablement longtemps une réponse

— Singulier manque e —

Le syndicat C.F.T.C. du C.N.R.S. a cru bien faire en éditant un petit tract attaquant insidieusement la C.G.T. et son action. La scission intervenue dans le "syndicat Chevallier" n'offrait-elle pas une occasion inespérée pour tenter de gonfler un peu des effectifs plutôt squelettiques ? Encore faudrait-il s'entendre sur la valeur et la sincérité de certains arguments.

Essayer, comme le fit le tract C.F.T.C. d'accabler la C.G.T. sous le poids de l'incurie de l'ancien bureau du syndicat Chevallier, notoirement hostile à la C.G.T. (et qui l'a prouvé en consommant d'un coeur léger une scission désastreuse) c'est un peu forcer la vérité.

Mais du moment que nos syndicalistes chrétiens se disent si avides d'agir, il eut été normal, semble-t-il, qu'ils contribuent de toutes leurs forces à surmonter les obstacles qui s'opposent à la satisfaction des revendications du personnel technique. Or, que voyons-nous ? Depuis des semaines, la commission chargée de fixer le mode de rémunération du personnel du C.N.R.S. est "en panne", en raison des questions de représentation soulevées par M.Chevallier, justement dénoncé par le tract mentionné plus haut, pour son manque d'activité. Or, M.Chevallier bénéficie, en la circonstance, de l'appui entier du représentant de la C.F.T.C. ! On avouera qu'il y a là un singulier divorce entre les paroles et les actes. Du moins le personnel technique saura-t-il à qui il est redevable du renvoi de tout reclassement aux calendes grecques.

=====

.....

— BULLETIN D'ADHESION —

Je soussigné, déclare adhérer au Syndicat National des Personnels Techniques du C.N.R.S., adhérent à la C.G.T. et à la F.E.N. (C.G.T.)

NOM :
Prénoms :
Adresse :
Fonction :
Adresse professionnelle :

Signature :